

Compte-rendu du Conseil d'école**Du 7 novembre 2019****Présents :**

Mme Bodennec Euriell	Directrice de l'école, Présidente du Conseil d'école
M. Tanguy Bernard	Maire du Folgoët
Mme Le Roux Emmanuelle	Adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires
Mme Castel Odette	Adjointe au Maire, chargée des finances
M. Gall Patrice	Représentante élue des parents d'élèves
M. Le Guével David	Représentant élu des parents d'élèves
Mme Déniel Céline	Représentante élue des parents d'élèves
Mme Durand Fanny	Représentante élue des parents d'élèves
Mme Fernandes Sabrina	Représentante élue des parents d'élèves
Mme Géronazzo Emilie	Représentant élu des parents d'élèves
Mme Guével Audrey	Représentante élue des parents d'élèves
Mme Isaac Catherine	Représentante élue des parents d'élèves
Mme Le Du Marie	Représentante élue des parents d'élèves
Mme Leroux Hélène	Représentante élue des parents d'élèves
Mme Prévot Dorothée	Représentante élue des parents d'élèves
Mme Le Corre Nathalie	Enseignante de l'école
Mme Riou Béatrice	Enseignante de l'école
Mme Collet Cathy	Enseignante de l'école
Mme Rivoal Audrey	Enseignante de l'école
Mme Pencalet Gwladys	Enseignante de l'école
Mme Garo Carine	Enseignante de l'école

Excusés :

M. Trobo	Inspecteur de l'Éducation Nationale de Brest Abers
M. Pichard Gilles	Représentant élu des parents d'élèves
Mme Loaëc Emilie	Représentante élue des parents d'élèves
Mme Herry Géraldine	Enseignante de l'école

Secrétaire de séance : Mme Pencalet Gwladys

Début du Conseil à 18h05.

Ordre du jour

- présentation du Conseil d'Ecole (rôle et membres)
- rentrée 2019/2020 : effectifs, équipe, ouverture de la nouvelle classe, projets, équipements et travaux
- modification du règlement intérieur
- questions diverses

PRESENTATION DU CONSEIL D'ECOLE

- Un tour de table est effectué où chaque membre s'est présenté.
- La directrice rappelle à tous le rôle du conseil d'école, ainsi que son fonctionnement. A noter pour cette année scolaire, l'adoption d'un nouveau projet d'école, qui engage pour 3 ans. Le calendrier

n'a pas encore été établi par la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) mais il est vraisemblable qu'une première esquisse du projet sera présentée au Conseil d'Ecole du second trimestre, en vue d'une adoption lors du troisième.

RENTREE 2019

Une nouvelle classe a été ouverte après le constat de rentrée, qui a vu se confirmer l'augmentation des effectifs de l'école. Une septième classe a été créée par l'octroi d'un septième poste d'enseignant par la DSDEN. Cette ouverture a impacté toutes les classes de l'école permettant une nouvelle répartition et donc une diminution des effectifs. Mme Pencalet Gwladys a été nommée sur le poste à titre provisoire : elle occupe un poste de titulaire remplaçante et a accepté une affectation annuelle sur l'école, sur proposition de l'Inspecteur de l'Education Nationale.

La directrice et l'ensemble de l'équipe enseignante remercient la mairie pour son soutien dans cette rentrée particulière. Une classe mobile a été louée pour l'année scolaire afin d'accueillir la septième classe. Dans un premier temps, une classe a été installée dans la garderie, cette dernière ayant été elle-même installée dans la cantine.

Des remerciements sont également adressés aux parents d'élèves qui se sont venus nombreux prêter main forte à l'équipe pédagogique et aux services techniques de la ville pour aménager les classes.

Mme Bodennec souligne également l'engagement de Mme Géraldine Herry, qui assure la décharge de direction et qui a été très présente lors de ces déménagements successifs.

Effectifs

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
6 (+7 inscrits)	20	24	17	21	23	21	19	18

Composition des classes et de l'équipe éducative

Classe	Maternelle 1	Maternelle 2	GS CP	CP CE1	CE1CE2	CE2 CM1	CM1 CM2
Enseignants	Cathy Collet	Audrey Ri-voal	Gwladys Pencalet	Nathalie Le Corre	Béatrice Riou	Carine Garo	Géraldine Herry Euriell Bodennec
ATSEM ou AVS	Gaëlle Coat	Marie-Jo Boucher ; Claudine Rémy	Nadine Gourmelon			Morgane Philippot	
Effectifs	26 (7+ 19)	26 (24+2)	22 (14+8)	24 (14+10)	23(13+10)	23 (11+12)	25 (7+18)

Soit actuellement 169 admis présents, +7 demandes pour le mois de janvier en TPS.

La moyenne par classe est de 24,14 pour les admis et de 25,14 pour les inscrits (élèves de toute petite section dont l'admission est différée au mois de janvier). Ces moyennes indiquent que l'ouverture de classe était bien justifiée.

Autres personnels

Cantine : Ghislaine Jean (cuisine) ; Mélanie Nucera et Nicole, Marie-Jo Boucher, Gaëlle Coat, (services en maternelle) ;

Garderie : Marie-Jo Boucher, Gaëlle Coat,

Agents d'entretien : Nadine Gourmelon, Mélanie Nucera

Education Nationale : M. Trobo (Inspecteur, Chef d'établissement) ; Sophie Godec, enseignante remplaçante rattachée à l'école ; les membres du RASED (psychologue scolaire, enseignante spécialisée) ; Maryse Nicol, infirmière scolaire ; Rozenn Larhantec (médecin scolaire) ; Marc Quentel (Enseignant référent pour les usages du numérique) ; Sylvie Patek (enseignante référente ASH) ; Armande Perez et Fabienne Floch (Conseillères pédagogiques, à noter leur présence l'année scolaire dernière dans les classes de Mme Le Corre et Riou, dans le cadre du Plan National Mathématiques : expérimentation et formation continue pour améliorer les compétences des élèves de cycle 2 en résolution de problèmes).

Observations et questions posées relatives au personnel

Les enseignantes soulèvent la question du besoin en ATSEM pour la classe de GSCP : en effet il s'agit d'une classe essentiellement composée de maternelles. Le besoin est surtout à noter pour la fin d'après-midi, de 15h30 à 16h30. Les élus municipaux prennent note de cette remarque.

Des représentants de parents d'élèves ont fait observer l'absence des AESH à la rentrée. La directrice explique que cela est lié au retard pris dans l'envoi des PV d'installation des AESH dont les contrats ont été modifiés (changement de statut), ce qui était le cas d'une des AESH de l'école. De nombreuses embauches ont été effectuées lors de cette rentrée, et les services administratifs de l'Education Nationale n'ont pas pu préparer dans les délais l'envoi des nouveaux contrats, d'où ce retard, en effet dommageable, tant pour les personnels que pour les élèves suivis. Une représentante des parents note que ces derniers ont cependant effectué leur rentrée grâce à l'implication des enseignantes et des ATSEM concernées.

Mme Bodennec note que les contrats proposés aux AESH présentent des avancées : les contrats prévoient une augmentation de 5 semaines annualisées, permettant une reconnaissance des moments de travail en-dehors des emplois du temps hebdomadaires, en particulier les temps consacrés aux échanges avec les enseignants et les familles. La loi prévoit désormais qu'à chaque fois qu'un élève est nouvellement accompagné par une AESH, une réunion tripartite famille/enseignant/AESH doit être organisée.

Des représentants de parents d'élèves posent également la question du nombre d'enfants accompagnés par une AESH. Les enseignantes répondent que celui-ci varie en fonction des notifications que les familles et l'école reçoivent par la MDPH : certains élèves ont un nombre d'heures précis, d'autres une aide dite « mutualisée ». Ce qui signifie que les AESH doivent aider ces élèves sur les temps restant disponibles dans leur emploi du temps, et qu'elles peuvent intervenir de façon moins individualisée. Les décisions de la MDPH sont prises après étude en commission des demandes transmises par les familles (dossier constitué de diverses pièces, avec des données scolaires, médicales...). Il peut arriver que lors d'une rentrée, toutes les notifications ne soient pas encore parvenues. L'équipe pédagogique peut avoir anticipé la décision en proposant un emploi du temps à l'AESH, et que celui-ci soit ensuite modifié après l'arrivée de la notification : c'est ce qui est arrivé cette année, où un élève avait quelques heures d'aide par AESH qui ont ensuite été retirées car la MDPH avait émis un désaccord pour l'accompagnement. Il faut d'ailleurs noter que cela peut aussi s'entendre positivement : les membres de la commission estiment que les autres aides déjà mises en place doivent pouvoir suffire à l'enfant pour progresser.

REGLEMENT INTERIEUR

Des changements sont soumis au Conseil par la directrice. Ils portent sur les points suivants :

- l'instruction désormais obligatoire à 3 ans
- la mise en place d'un permis à points pour les élèves d'élémentaire
- des éléments relatifs au fonctionnement des services péri-scolaires
- l'ajout d'un préambule présentant les finalités du règlement.

Concernant l'instruction obligatoire à 3 ans, la directrice note que cela pourrait faire l'objet d'un des nouveaux axes du projet d'école : améliorer l'information aux familles, imaginer des partenariats avec les assistantes maternelles, le REPAM, la crèche... autant d'idées à creuser, d'autant plus que l'école doit repenser les modalités d'inscriptions à l'école. En effet, jusqu'à présent les familles étaient reçues individuellement par la directrice, qui leur faisait visiter l'école, leur en expliquait le fonctionnement. Au vu de l'augmentation des effectifs, cela devient difficile à mettre en œuvre. La question d'organiser des portes ouvertes a été évoquée.

Des débats ont porté ensuite sur différents points :

Modalités d'inscription à la cantine :

- ajout de l'existence du portail
- information de l'existence d'un règlement
- retrait du tableau des jours précisant les délais d'inscription
- ajout de la nécessité de fournir un certificat médical pour que les repas commandés et non consommés en cas d'absence pour maladie ne soient pas facturés. Des représentants de parents d'élèves ont fait une remarque sur ce point : dans certains cas, les enfants sont malades mais une consultation médicale n'a pas toujours lieu. M. Le Maire a répondu que cette décision avait été prise car il convenait d'avoir des règles claires pour tous.

Cartes de sortie des élèves d'élémentaire : la directrice explique que la mise en place a été différée au vu des autres nouveautés à mettre en place à la rentrée, en particulier les cartes avec le QR Code à scanner lors des présences à la cantine ou à la garderie (des adaptations ont déjà été faites pour ces dernières, suite à des pertes, oublis...).

Le conseil des maîtres propose d'organiser désormais la sortie en mettant à poste au portail un enseignant d'élémentaire, chargé de vérifier la carte verte (donnant droit aux élèves de quitter l'enceinte de l'école). Tous ceux qui ne pourront pas présenter cette carte devront attendre derrière la ligne jaune : ils sortiront à l'arrivée d'un responsable légal ou seront conduits aux services péri-scolaires.

Des représentants de parents d'élèves suggèrent que les parents de maternelle entrent par la porte du hall d'entrée, afin de fluidifier la sortie et de mieux contrôler les entrées de personnes dans l'école. Les enseignantes trouvent cette proposition intéressante, et en discuteront en conseil de maîtres.

Point réglementaire relatif à la vie scolaire et à la régulation du comportement des élèves : il a été ajouté au règlement un paragraphe présentant le Conseil des Elèves. L'autre point concerne la mise en place d'un permis à points. Le document est présenté au Conseil après avoir fait l'objet de nombreuses concertations entre les élèves (en classe et au Conseil des Elèves) et entre les enseignantes. Il fonctionnera par trimestre. La question des sanctions est posée : que se passe-t-il si un élève a perdu tous ses points ? Peut-il y avoir une éviction de la cantine par exemple? M. Le Maire répond qu'un entretien avec la famille s'impose avec bon sens comme préalable. Il en va de même pour le temps scolaire, un rendez-vous avec la directrice est toujours mis en place en cas de manquements répétés aux règles de vie.

Des représentants de parents suggèrent que soit diffusée une note d'information aux familles avec le permis de chacun pour que chaque famille puisse en discuter avec ses enfants. Cette proposition est retenue par l'équipe enseignante.

Après ces débats, le nouveau règlement intérieur est adopté.

SERVICES PERI-SCOLAIRES

Des changements ont été effectués lors de cette rentrée :

- inscriptions via un portail Internet
- mise en place de cartes individuelles de cantine pour les élèves
- changement de la société de restauration : M. Le Maire explique qu'à l'occasion du renouvellement du contrat et après concertation avec une autre commune de la CLCL, le marché a été confié à API, une société basée à Lesneven, donc plus près, et proposant davantage de menus avec des aliments issus de l'agriculture biologique.

Des changements importants de personnel seront mis en place au 1er janvier 2020. Mme Le Roux explique que le Conseil Municipal a fait le choix de créer deux emplois, avec des temps de travail à la cantine, à la garderie, au ménage et à l'aide en classe (ATSEM). Cela représente 2 emplois à 80%. Les deux personnes recrutées sont :

- Mme Nadine Gourmelon (surveillance de cantine ; ménage ; ATSEM)
- Mme Mélanie Nucera (cantine : préparation des repas; garderie).

Des représentants de parents d'élèves posent des questions sur le fonctionnement du service de cantine. Un récapitulatif est effectué de la situation actuelle.

	Maternelles	Elémentaires
12h / 12h30	Repas Service en salle : 2 personnes (Gaëlle Coat et Mélanie Nucera)	Récréation ou APC Surveillance cour : Nicole APC : avec enseignantes
12h30 / 12h45	Repas (tout le monde est à la cantine)	
12h45 / 13h30	Récréation puis sieste à 13h15 pour les PS (avec Marie-Jo Boucher)	Repas Service en salle : 1 personne (Nicole Thépaut)
13h30 / 13h50	Sieste pour les MS (avec Gaëlle Coat) Récréation pour les GS	Récréation
	Surveillance cour : Nicole Thépaut et Mélanie Nucera	
13h50 / 14 h	Arrivée d'un enseignant d'élémentaire sur la cour	

Mme Le Roux rappelle que le rôle de la cantinière est lié à la préparation des repas, sa mission ne prévoit pas qu'elle s'implique dans la surveillance ou le service.

Des représentants de parents d'élèves disent qu'ils s'interrogent sur le nombre d'élèves d'élémentaires à surveiller pour une seule personne.

Des représentants demandent si une tarification des services notamment de garderie sur quotient familial peut être envisagée. Les élus répondent que cela n'est pas envisagé actuellement par le Conseil Municipal. M.Tanguy rappelle que les familles qui connaissent des difficultés financières, peuvent s'adresser au CCAS. Une représentante de parents d'élèves note qu'il s'agit d'une démarche parfois difficile et que c'est pour cela qu'elle suggérerait une tarification différenciée sur QF. Une enseignante explique aussi qu'elle a travaillé dans une école où la municipalité informait de la possibilité de l'aide par le CCAS dans la note de rentrée à destination des familles.

Les élus expliquent qu'ils se sont renseignés sur la mise en place d'une aide de la CAF sur la mise en place de la tarification différenciée. La commune ne répond pas aux critères d'éligibilité pour bénéficier de ce partenariat.

La question du bruit est régulièrement soulevée par les élèves, les représentants de parents d'élèves ont souhaité que ce point soit à nouveau ajouté à l'ordre du jour.

Les enseignantes et le personnel de service ont réfléchi à différentes propositions pour améliorer la situation :

- faire en sorte que les 2 services soient entièrement distincts : cela implique que les élèves d'élémentaire entrent à 12h45 et non plus à 12h30, de manière à laisser le temps aux maternelles d'avoir achevé leur repas. Plusieurs membres du Conseil notent que cela fait tard pour déjeuner, il est cependant précisé que cela se pratique dans d'autres écoles, confrontées aux mêmes problèmes.
- La mise en place du permis à points (voir plus haut) : celui-ci a été ou sera présenté aux personnels des services péri-scolaires. Des points pourront être retirés sur l'ensemble du temps de présence à l'école, que ce soit du temps scolaire ou péri-scolaire.

La question de l'augmentation des effectifs est également posée sur le fonctionnement de la cantine : différentes solutions ont été envisagées et présentées au Conseil :

- faire commencer le second service à 12h45 (voir ci-dessus).
- Changer le mobilier en maternelle : acheter de stables rectangulaires, qui prennent moins de place.

PROJETS

EPS :

Piscine C2. Deux projets sur deux périodes distinctes ont été faits à nouveau cette année : un pour les GS, un autre pour les CPCE1CE2, afin d'éviter les problèmes liés au manque d'encadrants bénévoles agréés.

Les représentants de l'APE expliquent qu'ils s'interrogent sur le financement de l'activité natation, qui fait partie des programmes scolaires, et prend donc un caractère obligatoire. Dans ce cas, ne devrait-elle pas faire l'objet d'un financement public exclusivement ? M. Le Maire répond que la collectivité publique prend en charge le transport des élèves (compétence de la Communauté de Communes), les investissements liés à la construction de la piscine et une partie des séances scolaires (par le biais du SPAAL, qui rassemble les 2 communautés de communes). Dans l'ensemble des communes, une partie des séances (3€ en moyenne) est à charge des écoles : le financement est privé (APE ou APEL), avec ou non une participation demandée aux familles (cette décision revenant à l'APE).

Activités nautiques pour les CM : un projet est en cours d'élaboration, il comprend 6 séances de char à voile et découverte de 3 autres activités (kayak, escalade, animation nature). Un devis a été établi auprès de Rêves de Mer, pour des activités au Centre de Plounéour-Trez. Il s'agit d'activités subventionnées par la Communauté de Communes : prise en charge du transport, subventions pour les séances (sauf pour l'escalade). A noter cette année : les animations nature sont également subventionnées. Il reste à charge une partie des séances (11€ par élève et par séance). L'APE étudie la possibilité de financer ce projet.

Parcours artistique et culturel : projet cinéma (avec le Cinéma Even à Lesneven) pour les maternelles financé par l'APE ; spectacle théâtral pour les C2 (GSCP, CPCE1, CE), financé par l'APE.

Parcours citoyen :

- conseil des élèves, une mention spéciale a été ajoutée sur ce sujet dans le règlement intérieur.
- Participation à la célébration de l'armistice de 1918 des élèves de CM1CM2 (des deux classes) en partenariat avec la mairie du Folgoët, l'UNC, et l'école Notre-Dame-Sainte-Anne
Intervention dans la classe d'une chercheuse en généalogie.

Association AléCOLE : thème retenu pour nos projets de classe cette année « A table ! ». Toutes les classes participent au projet lecture, toutes les classes élémentaires au projet chorale.

Equipements, travaux

Les travaux d'extension ont commencé pendant les vacances d'automne. M. Le Maire explique que les parents comme les enseignantes sont invités à transmettre toute observation pertinente à ce sujet, notamment par rapport aux consignes de sécurité : la cohabitation école/chantier pouvant entraîner des difficultés de ce point de vue.

Le portillon d'accès à l'espace de rangement des vélos et la rambarde de l'issue de secours de la classe de CE2CM1 vont être changés (un entreprise est passée à l'école, leur construction est en cours).

De nombreux achats de mobilier (équipements de classe, tableau, ordinateur...) ainsi que du matériel pédagogique ont été effectués. La directrice remercie la Mairie d'avoir consenti à ce nouvel effort financier, et d'avoir accepté de le faire sur crédits exceptionnels, car l'enveloppe budgétaire (de crédits de fonctionnement notamment) n'aurait pas permis de couvrir l'ensemble des achats nécessaires ; certaines dépenses initialement prévues sur cette année civile (notamment une enveloppe de 500€ votée pour l'achat de matériel d'EPS) ont été différées.

Questions diverses

Questions posées par les représentants de parents d'élèves et débattues lors du Conseil d'Ecole

L'accès à l'eau pour tous : des familles ont soulevé la question de l'autorisation faite aux enfants de pouvoir boire de l'eau en utilisant des gourdes personnelles. En maternelle, cela est pratiqué : après la récréation, un temps leur est accordé pour remplir leurs gourdes et pouvoir boire.

A partir du CP, cette pratique n'a plus lieu, les enseignantes de CP font d'ailleurs observer que cela pose des difficultés. Des petits incidents se sont produits : les gourdes mal refermées ont coulé dans des cartables, conduisant les enseignantes à devoir racheter du matériel (livre ou fichier). Les enseignantes signalent que la plupart du temps, les élèves d'élémentaire savent boire au robinet (avec leur main) et qu'il est compliqué d'imaginer de laisser les élèves se lever sans cesse et interrompre le déroulement de la classe pour aller boire, la règle est de le faire pendant la récréation. Il est suggéré de laisser aux enfants qui ne savent pas boire proprement au robinet de mettre un gobelet dans un sac fermé, qu'ils pourraient ramener dans leur cartable pour être nettoyé.

Les enseignantes rappellent aussi qu'en cas de forte de chaleur, il convient de s'assurer de la bonne hydratation des enfants : des gobelets leur sont distribués et nettoyés par l'école, car il s'agit là d'une mesure sanitaire indispensable.

Des parents demandent si une pratique harmonisée dans toutes les classes est possible sur ce sujet. Les enseignantes font observer qu'il s'agit là d'une demande assez inhabituelle. Cette question n'a pas été tranchée.

Les consignes de sécurité sur le parking et sortie des enfants (circulation, place prioritaire, accès des parents ...) : les représentants de parents d'élèves notent la persistance d'incivilités (voitures garées sur les places réservées ou en-dehors des places notamment).

M. Le Maire rappelle à ce sujet que des barrières vont être installées pour sécuriser l'accès au chantier d'extension. De même que l'installation de la classe mobile, cela conduira nécessairement à la diminution du nombre de places de parking. Mme Le Roux rappelle aussi qu'il a été précisé dans la note de rentrée qu'il est préférable de laisser les places disponibles pour les parents de maternelle, ceux d'élémentaires pouvant utiliser le parking situé devant l'espace Kermaria.

Des représentants de parents d'élèves signalent que les voitures qui arrivent du côté du parking longeant les classes mobiles manquent de visibilité sur les élèves qui sortent de l'école. M. le Maire les interroge sur une éventuelle fermeture de cette partie du parking : une telle décision ne paraît pas nécessaire dans la situation actuelle, c'est plus un appel à la vigilance. En accord avec les enseignantes, ces places seront désormais utilisées prioritairement par le personnel (ce qui est déjà en partie le cas), afin de limiter la circulation sur cette zone lors des sorties .

Pourquoi n'y-a-t-il pas de carnaval à l'école ? La directrice répond qu'un défilé déguisé existe depuis peu : il a lieu le jour de la kermesse. Il est également observé par plusieurs membres du Conseil que l'organisation d'un second défilé demande de l'organisation : mise en place d'arrêté de circulation, sécurisation, présences d'adultes supplémentaires. Cela n'est pas toujours aisé surtout sur temps scolaire. De plus, ce n'est pas toujours simple de mobiliser les élèves élémentaires, il est fréquent que les plus grands boudent ce type d'événements. Mais l'idée d'organiser une journée où les maternelles, voire certaines classes d'élémentaire, pourraient se déguiser à l'école à l'occasion du Carnaval en tant que fête calendaire n'est pas exclue.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil d'Ecole est clos à 21h25.